



Il était une Foy

Octobre 2014 N°26

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à tous,

Les vacances sont terminées. Tout le monde est pressé et se gare souvent

n'importe où, notamment sur les emplacements réservés aux personnes handicapées :

« Je n'en ai pas pour long... »,

« Il n'y avait plus de place ailleurs... »,

« Je n'avais pas vu le panneau... ».

En janvier 2011, nous avons réalisé une étude d'accessibilité de la voirie qui indique les points faibles à travailler.

Nous engageons régulièrement des actions d'amélioration pour tous (une rampe d'accès à la salle des fêtes, des emplacements mieux matérialisés pour les personnes handicapées, des trottoirs modifiés et sécurisés au niveau des passages piétons...). Tous ces travaux indispensables ont un coût mais n'ont malheureusement pas les résultats attendus et sont fortement dégradés par le comportement irrespectueux de certains. Je renouvelle ici mon souhait de laisser libres à la circulation les trottoirs et de permettre aux personnes handicapées d'utiliser sans contrainte les places qui leur sont réservées.

« SI TU PRENDS MA PLACE, PRENDS MON HANDICAP »

Toujours en lien avec la sécurité : les écoliers et les étudiants rejoignent leur moyen de transport avec une faible luminosité et il est parfois difficile aux automobilistes de distinguer leurs silhouettes. Une solution pour les protéger serait qu'ils portent un gilet fluorescent le temps du trajet (même si ce n'est pas « stylé »). Parents, pensez-y et passer à l'action. Il existe aussi des stickers rétro-réfléchissants pour vêtements et cartables. La sécurité est l'affaire de tous, le respect en est la base !

Votre Maire,
François Vives

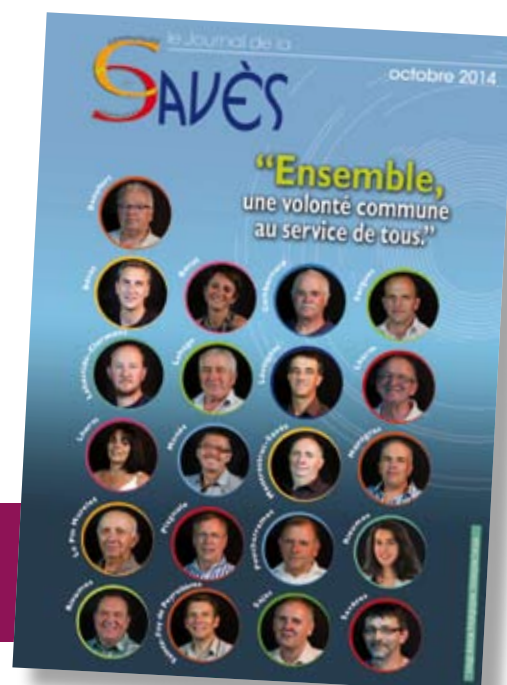


**Rentrée des classes
Tout est bien
qui finit bien !**

Le soulagement était de mise fin juin à l'annonce de l'ouverture de la 4^{ème} classe de maternelle. Pour autant, la rentrée 2014/2015 à Sainte-Foy a été riche en suspense pour les parents d'élèves, les enseignants de l'école élémentaire et la municipalité.

> Page 5

Qu'est-ce que la Communauté de Communes du Savès fait pour nous les Foyens ?
Retrouvez toutes les actualités dans le Journal de la CC Savès, joint à Il était une Foy n°26



Sénatoriales

Les « Grands électeurs » ont voté

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 28 septembre 2014, un schéma et quelques chiffres pour essayer de mieux comprendre

Le Sénat, qu'est-ce que c'est ?

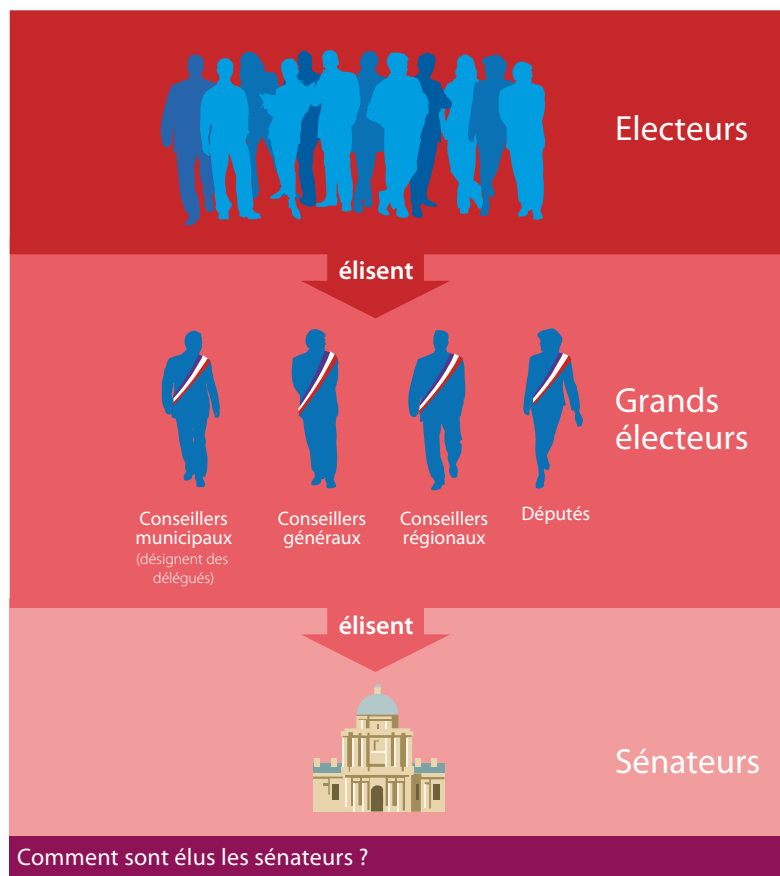
Le Sénat constitue avec l'Assemblée nationale le Parlement français. Il examine, avant l'Assemblée nationale, les projets de loi que le Gouvernement lui soumet. Le Président du Sénat assure l'intérim en cas de démission ou de décès du président de la République, c'est le second personnage de l'Etat.

Un sénateur est un parlementaire qui représente les collectivités territoriales. Il a les mêmes pouvoirs législatifs qu'un député. Il participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement. (24 ans minimum pour être élu, mandat de 6 ans, une indemnité parlementaire de 5389€ nets/mois soumise à l'impôt sur le revenu, une indemnité de frais de

mandat de 6037€ nets/mois au 01/02/2014, une enveloppe mensuelle de 7548€ pour l'ensemble de ses collaborateurs. Il peut utiliser la « réserve parlementaire » pour financer des associations et des collectivités de sa circonscription (3800€ en 2013 pour Sainte-Foy et 15000€ en 2011 pour la crèche de la commune).

La France compte 348 sénateurs, renouvelables par moitié tous les 3 ans. Le 28/09/2014, 178 sénateurs, dont 5 pour la Haute-Garonne, ont été élus au suffrage universel indirect par les grands électeurs.

Pour Sainte-Foy, les 5 « grands électeurs » du conseil municipal étaient : François Vives, Dominique Guys, Jaky Dijon, Véronique Porte et Pascal Delcouderc.



Les projets

En cours ou à venir



- La nouvelle station d'épuration : démarrage des travaux prévus fin octobre 2014, mise en service pour contrôle du bon fonctionnement en juin 2015 et réception des travaux en septembre 2015.

- Montant de l'opération 1 365 000 €HT
- Ilot central Avenue du 11 novembre
- Zone d'activités : arrêté préfectoral du 05/09/2014 déclarant

- d'utilité publique les travaux nécessaires à l'implantation de cette zone
- Aménagement de nouveaux locaux pour l'ALAE de l'école maternelle : projet engagé, deman-

- de de subvention en cours
- Cuisine partagée : EHPAD / restauration scolaire à l'étude
- Parking de covoiturage à l'étude

Conseil Municipal

Principales délibérations

Du 23 septembre 2014

- Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'un jeu extérieur pour l'école maternelle.
- Demande que le projet de restructuration des locaux de l'école maternelle soit inscrit au titre du programme départemental 2015 des constructions scolaires du 1er degré du Conseil Général
- Approbation des travaux du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne pour la pose de prises guirlandes.
- Approbation de trois cas d'exo-

- nération de la taxe d'aménagement.
- Approbation d'une délibération de principe pour l'adhésion de la commune au service mutualisé du Pays du Sud Toulousain pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Adoption d'une motion de soutien à l'AMF qui souhaite mener une action pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures de diminution des concours financiers de l'Etat.

La ligne de bus express n°5

Une rentrée tout confort pour les Foyens

La ligne 5 est en service depuis le 1^{er} septembre. Elle relie Rieumes à Toulouse et permet aux Foyens de se rendre aux Arènes en une heure environ en passant par Fontenilles, Léguevin ou encore par Airbus (arrêt « Aneto »). La Régie des Transports a présenté le projet à la municipalité en juin 2014 avec la nécessité d'une mise aux normes de l'arrêt de bus, concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le Service Technique de la Mairie a rapidement réalisé les tra-



vaux nécessaires en rallongeant le trottoir du côté de la salle des fêtes du village. De Sainte-Foy, le premier départ a lieu à 5h55, le dernier à 15h25 en direction de Toulouse. La fiche Horaires de la ligne est disponible à la mairie.

Chasser

Gérer et respecter

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Haute-Garonne du 14 septembre 2014 à 7h au 28 février 2015 au soir.

Détails affichés en mairie ou sur le site www.frc-midipyrenees.fr. En dehors de cette période vous pourrez croiser des chasseurs dans le cadre de battues de régulation des espèces nuisibles ou causant des dégâts aux cultures et aux élevages.

Ces opérations indispensables à l'équilibre de nos écosystèmes représentent la principale mission des chasseurs avec l'indemnisation des dégâts aux cultures et sont très attendues des agriculteurs et des néoruraux propriétaires de volailles.

Pour le seul département de la Haute-Garonne en 2013, la fé-

dération des chasseurs a pris en charge le remboursement de 200 000€ pour des dégâts aux cultures par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil).

Pour ces opérations de régulation, les chasseurs suivent des formations (chefs de battues...) afin de garantir les meilleures conditions de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de la traque. Conformément au code de l'environnement, certaines de ces interventions sont encadrées par Monsieur le Lieutenant de louveterie du Canton dans le cadre de sa délégation par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

La chasse est un loisir souvent contesté par méconnaissance mais elle reste très règlementée et salubre pour nos territoires ruraux sous réserve de bonnes pratiques.



Photo AFP Dépêche du Midi – du 5/02/2009 – www.ladepeche.fr

40 000 accidents d'automobiles impliquant un animal sauvage sur les routes françaises par an.

Le bureau de l'ACCA s'attache à développer ces bonnes pratiques (respect de la réglementation, respect du gibier, courtoisie...) afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de la

nature pour un respect commun et une agréable cohabitation. N'hésitez pas à venir vers nous, nous répondrons à vos éventuelles questions.

Objets trouvés, objets perdus

Où s'adresser ?

Que faut-il faire ?

Quand vous trouvez quelque chose sur la voie publique, vous êtes invité à le déposer à la mairie. L'objet est enregistré avec une description détaillée, le lieu et la date de sa découverte. Si vous avez perdu une clé, un portefeuille, un bijou ... ayez le réflexe de vous rendre à la mairie, votre objet s'y trouve peut-être. Vous devrez en fournir une description précise permettant de s'assurer que vous en êtes bien le propriétaire et vous munir d'une pièce d'identité.

En revanche, la recherche d'objets ou d'animaux perdus par voie d'affichage sur les bâtiments, les arbres, les lampadaires, les poteaux de l'espace public... est rigoureusement interdite et peut donner lieu à des amendes importantes (article Article L581-29 du code de l'environnement).

Sur la route...

En mode « Eco conduite »

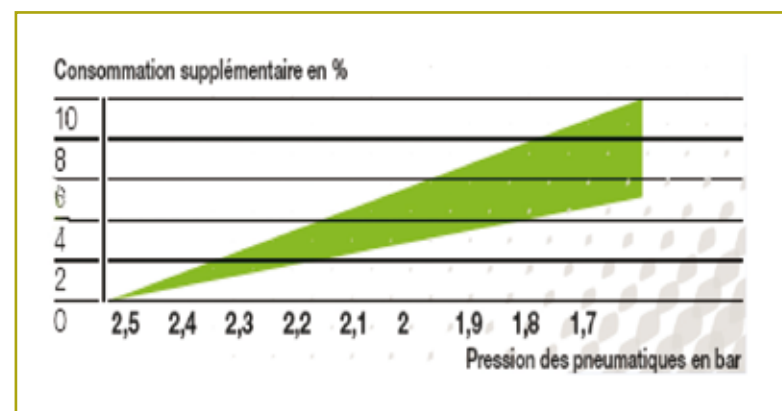
La circulation automobile nous préoccupe tous : vitesse, bruit, consommation, pollution, danger, autant de critères sur lesquels chaque conducteur peut agir.

La direction de la voirie du Conseil Général a installé des compteurs en juin 2013 sur les deux axes principaux de Sainte-Foy. Sur l'axe Lombez, c'était 3240 véhicules par jour dans les deux sens cumulés et sur l'axe de Saint-Lys, 5183 véhicules. Conscient de la densification de la circulation sur l'ouest de Toulouse, le Conseil Général a mis en place une nouvelle ligne du réseau Arc-en-Ciel,

la N°5 qui dessert 6 villages et draine un bassin de vie de 18 000 travailleurs qui vont quotidiennement en direction de Toulouse.

Quelques règles simples d'éco-conduite :

- Adopter une conduite souple en anticipant les conditions de trafic et en évitant les freinages et accélérations brusques
- Adapter son régime moteur à sa vitesse
- Organiser son déplacement : sortir du véhicule les charges inutiles, surveiller la pression des pneumatiques.



Faites le tri

Collecte du verre

Deux nouveaux points d'apport volontaire pour le verre ont été installés sur la commune par la CCSavès :

- au Lieu-dit En Mazéris, sur la droite en direction de La Salvetat de Sainte-Foy
 - au Lieu-dit Faoussely, sur l'aire avant l'entrée de Saint-Lys
- Pourquoi recycler ? Pour réduire l'impact écologique de notre vie quotidienne.

Pourquoi recycler sur la commune où l'on vit ? La masse de verre récolté rapporte de l'argent à la CCSavès. Celui-ci est ensuite réinjecté dans la partie Ordures ménagères du budget de la CCSavès, notamment pour le traitement de nos autres déchets. A contrario, ne pas trier le verre augmente la masse des ordures ménagères résiduelles et donc le coût de traitement des déchets.



La Poste

Toujours à votre service...

La gestion économique nécessite de s'adapter mais de la discussion naissent des solutions satisfaisantes pour tous...

En juin, les représentants de la Poste étaient venus présenter à la municipalité les ajustements d'horaires sur lesquels ils étaient en train de travailler. L'objectif commun de la Poste et de la commune étant bien entendu de maintenir un service public offrant la meilleure adéquation possible avec les attentes des administrés, la municipalité avait alors proposé de basculer les heures d'ouverture de l'après-midi vers le matin. Le taux de fréquentation du bureau de Poste était en baisse, il était nécessaire de réagir. A la demande de M. le Maire, les représentants de la Poste ont été invités à présenter leur proposition lors du conseil municipal du 23 septembre. Il

a été confirmé que le bureau de poste ne changerait pas de statut, il reste donc un véritable bureau de poste qui sera ouvert du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures. Ceci répond à la fois

aux souhaits des administrés et à l'ensemble des élus qui ont approuvé en séance ces nouveaux horaires. **Nous avons un bureau de poste, pensez à le faire fonctionner !**



Le maintien de la Poste à Sainte-Foy

Permis de conduire

25€ en cas de perte ou de vol

Depuis le 1^{er} septembre, pour faire renouveler un permis de conduire volé, perdu ou accidentellement détruit, il faudra s'acquitter de la somme de 25 € en timbre fiscal.

Ce timbre fiscal s'achète dans les bureaux de tabac, ou au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des

entreprises (SIE). Les premières demandes de permis ou les renouvellements au terme des 15 ans de validité avec présentation du document ne sont pas concernés (voir l'article d'*Il était une Foy* de novembre 2013 sur le permis de conduire sécurisé). Loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014, publiée le 9 août au Journal officiel.



Etat civil

Du 21 juin au 30 septembre 2014

Naissances

FERNANDEZ Louann
BARDINA Lou-Ann
SAEZ Shana
DELSENNE Liam
VIDOTTO Elio
ORTEGA GUROV Yaël
DESTOUMIEUX Jules
GUITTARD ETHEVE Lina
AUBRY VILLEY Ethan

Mariages

CHAMBRAUD Christine et
ROUDIL Marc
MELLON Julie et BUGAREL
Arnaud
LEMAIRE Amélie et LAPEZE
Pascal

Décès

OLIVIER Yves
RABAT Andrée
SEGALA née CHARLAS Renée
LAPENE Robert
BADJOINT née CONCHOU
Marie
SALEUR née POTIER Simone
JARQUE née CIERCOLES
Carmen

Santé

Pédicure – podologue

Mme Stéphanie Breuzin a repris le cabinet de pédicure-podologie de Laurence Bergugnat depuis le 1er juillet dernier. Originnaire de Tours et diplômée depuis 12 ans, Stéphanie Breuzin avait un cabinet à Blois qu'elle a quitté récemment pour la douceur du sud. Elle vous accueille au cabinet, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi matin pour les soins, les orthèses plantaires, la diabétologie, la posturologie et la réflexologie plantaire.

**1, Allée des Tilleuls -
Tél. 05 61 76 90 41**



Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
mairie.ste.foyp@orange.fr
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE :

Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

Pôle Petite Enfance CCS :

Tél. : 05 61 91 91 81

Crèche de Sainte Foy :

le.chaudronmagique@people-and-baby.com

Relais assistantes maternelles :

Tél. : 06 13 66 45 98

Location de salles :

Tél. : 06 13 56 32 24

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56

Presbytère de Saint-Lys :

05 61 91 71 15

Pôle Emploi : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :

05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ErDF : 09 726 750 31

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du

Touch : 05 61 56 00 00

Centre anti-poison :

05 61 77 74 47

Enfance maltraitée : 119

Maltraitance des personnes âgées ou

handicapées : 3977

Violences conjugales :

3919

Rentrée scolaire

Le compte est bon !

Dès le premier jour de la rentrée il a fallu se mettre à compter...

La 1^{ère} semaine de la rentrée s'est organisée à l'école élémentaire avec 6 classes, suite au blocage de la 7^{ème} classe en juin. Après recomptage, l'effectif de l'école élémentaire (159 élèves) a permis de rouvrir la 7e classe. Mme Simorre, professeure depuis plusieurs années à Sainte-Foy, a pu ainsi réintégrer sa classe.

Quant à l'école maternelle, une 4^{ème} classe a été ouverte dès la rentrée avec un effectif de 94 enfants. L'ambiance s'en est ressentie dès le début avec une intégration sereine des enfants de la petite section.

Par ailleurs, l'été a permis au service technique de réaliser de nombreux travaux. A la maternelle, le jeu principal a été remplacé, des stores ont été installés, la salle de motricité et son accès ont été aménagés pour l'accueil

de l'ALAE, en attendant la création d'une salle supplémentaire. A l'élémentaire, une table de pique-nique, un interphone, des tables informatiques ont été installés.

Le fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires, adoptés depuis 2013, est géré par une commission composée d'enseignants, d'agents municipaux, d'élus et de parents d'élèves. Afin d'offrir un panel d'activités plus large, la commission recherche des bénévoles et des professionnels pour proposer des activités sur des créneaux d'une heure, un jour par semaine, pour 3 à 6 semaines. La MJC restera responsable des enfants et participera à ces activités. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de la mairie.

Tél. 05 61 91 73 09.



Le nouveau jeu de l'école maternelle

Ecole élémentaire

Julie Guétard, nouvelle directrice



Julie Guétard (en bas à droite) et son équipe

C'est une jeune directrice qui assure désormais la direction de l'école Jules Ferry. Titulaire d'un master de sciences de l'éducation depuis 2010, elle a déjà exercé à Toulouse et à Colomiers. Sa classe de CP/CE1 et les tâches incombant à la direction l'occupent pleinement, car le blocage de la 7^{ème}

classe finalement maintenue, a bouleversé tout le travail de préparation effectué cet été.

Julie se dit « heureuse du contact avec son équipe, la municipalité et les parents d'élèves ».

Pour contacter la Directrice Tél. 05 61 91 66 50 (décharge administrative le jeudi).

Devoir de mémoire

Morts pour la France

Il y a 100 ans la première guerre mondiale...

1914-2014 : cent ans se sont écoulés depuis la déclaration de la Première Guerre mondiale. Rappel historique certes, mais aussi devoir de mémoire.

Il n'est pas inutile d'évoquer en classe, avec les élèves, ce moment de l'histoire de France. Dans ce cadre, à l'école Jules Ferry, les élèves de cycle 3 vont réaliser un travail sur quelques séances consacrées aux événements qui

se sont déroulés dans le pays et dans la localité.

Sur le village, les manifestations liées aux cérémonies de commémoration du 11 novembre revêtiront une solennité particulière pour que la population puisse s'associer à ce moment de souvenir sur un conflit qui a touché de nombreuses familles foyennes.

A Sainte-Foy, la commémoration est prévue le samedi 15 Novembre – Rassemblement devant l'école élémentaire à 9 Heures.





Tennis

Service gagnant... ou presque

La rénovation des cours de tennis étant terminée, les cours sont utilisables depuis le 7 septembre. Pour y avoir accès, l'inscription est obligatoire auprès du Tennis Club Foyen.

Les joueurs de tennis ne peuvent que se réjouir de voir à nouveau les terrains de Sainte-Foy « comme neufs » pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Les travaux de rénovation ont coûté 11 526€ TTC (demande de subvention en cours au Conseil Général).

Comment adhérer au Tennis Club Foyen ?

Appeler François TRIVELLATO, Président, au 06 37 70 42 15

Tarifs (comprenant 5€ de caution de clés) : Carte individuelle 30€/ Carte couple 40€/ Carte famille 55€ / Carte -18ans 20€



Deux cours de tennis rénovés

Domage !

Moins de 15 jours après la fin des travaux, des fauteurs de trouble

n'ont pas hésité à détériorer la porte d'accès aux terrains et les grillages de l'enceinte. Un agent du service technique a pu réparer

en engageant peu de frais supplémentaires. Les contribuables, que nous sommes, seront tous d'accord : **STOP AUX INCIVILITES**



Portrait :

Michaël Mestrallet

Michaël est un jeune arbitre de foot du club de Sainte-Foy. Après avoir joué 8 ans, il a décidé de faire un geste généreux pour son club et a passé son examen d'arbitre en octobre 2013.

En effet, à un certain niveau, si un club n'est pas représenté dans le corps arbitral, il paye des amendes. En se dévouant pour son club, il s'est découvert une passion qui lui réussit car il a déjà été retenu pour l'arbitrage d'une finale de championnat ainsi que pour des matchs de phase finale de coupe. Félicitation et longue route à l'arbitre.

Association Bisounours

Eveil et animations des plus petits



Les Bisounours s'en vont au zoo

Les Bisounours est l'association des assistantes maternelles agréées (professionnelles de la petite enfance) de Sainte-Foy et de ses alentours.

Les assistantes maternelles se réunissent, avec les enfants dont elles ont la garde de 0 à 3 ans, tous les lundis et mardis de 9h à 11h30 à la Maison de la petite enfance, mise à disposition par la Communauté de Communes du Savès située au-dessus de la crèche « Le Chaudron Magique ». Ce lieu d'accueil

est divisé en 3 espaces distincts : un espace calme avec des jouets adaptés aux bébés ; un espace adapté pour les jeux libres et les activités manuelles et ludiques pour les plus grands ; une terrasse extérieure sécurisée et couverte permettant aux enfants de se défouler. Les assistantes maternelles proposent diverses activités : éveil sur la manipulation des objets et des matières, éveil des sens (saveurs, musique, chant), motricité, sorties telles que le zoo, le specta-



Stade

Le coup d'envoi est donné...

Premières actions concrètes sur le stade suite à l'intégration de la compétence terrain de grands jeux à la Communauté de communes du Savès. Les bancs de touche ont été changés pour respecter les normes actuelles. Le vieux portail en bois du club house a été remplacé par un volet roulant renforçant la sécurité. L'accès pompiers au terrain a été aménagé. Un éclairage complémentaire sera installé à l'angle sud-ouest du terrain pour permettre de s'entraîner sans abimer l'aire de jeu. Autant de réalisations qui n'auraient sans doute pas pu être réalisées aussi rapidement par la commune sans ce transfert de compétences à notre Communauté de Communes.

Travaux de la Chapelle Sainte-Anne Où en sommes-nous ?

En octobre 2013, les travaux de toiture, de zinguerie et d'assainissement ont été réalisés.

Les fonds nécessaires pour réaliser cette première tranche de travaux proviennent de :

- vos dons 4000€ à ce jour
- vos participations aux manifestations organisées par l'Association Patrimoine Salvetat - l'APS a versé 2000€ à la mairie fin 2013
- la Fondation du Patrimoine qui a contribué à hauteur de 4500€
- la mairie pour le reste de la somme.

L'APS espère réaliser la prochaine tranche importante de travaux (mur extérieurs) courant 2015 et pour cela lance la 2^{ème} campagne d'appel aux dons. Un formulaire de souscription est joint au bulletin municipal. Cette souscrip-



tion peut se faire aussi sur le site de la fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org - dans votre région), par ce biais il est possible de suivre le compteur des dons. Pour rappel, au titre de l'impôt sur le revenu, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% du

montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable et pour les sociétés à 60 % de leur don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

L'APS et la municipalité vous remercient de votre soutien pour la restauration du patrimoine local.

Merci Un été très festif !

Les élus en charge des associations remercient chaleureusement tous les bénévoles associatifs ou indépendants, les services communaux et intercommunaux qui malgré une météo maussade ont largement contribué à animer l'été.

Les festivités ont débuté avec la kermesse des écoles, rapidement suivie par la fête du cheval et des tracteurs. Puis les fêtes de la Salvetat et du Parayre ont permis de rassembler les voisins, amis et visiteurs autour d'un bon repas



Forum de associations, septembre 2014

musical. La Maison de la Terre et l'Office de Tourisme se sont arrêtés à Sainte-Foy début août lors du Savestival. Nous n'oublierons pas les associations qui ont permis de faire voyager les Foyens. La fête locale a clôturé cet été avec enfin le soleil et la chaleur retrouvés.



Le SavesTival - Août



Fête du cheval et des tracteurs, Juillet

en bref

Pour les membres
des associations

Un guide vraiment pratique

L'organisation des festivités et des animations est souvent « un casse-tête » pour les bénévoles des associations.

Penser à ceci, ne pas oublier cela... La municipalité a mis en place un guide destiné à faciliter les démarches dans l'organisation des événements associatifs. Comment organiser un vide-grenier, comment réserver le matériel nécessaire, qui contacter dans tel ou tel cas ? Un guide complet recensant les procédures et les formulaires de demandes est désormais à leur disposition.

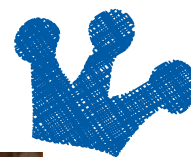
Saison associative 2015

Les Présidents d'association et les élus de Commission des associations se réuniront jeudi 6 novembre 2014 à 21h à la mairie pour préparer le programme des animations de l'année à venir.

Remise en état

Les amoureux de la pêche seront heureux d'apprendre que l'accès au lac du Parayre a été réhabilité fin septembre. L'Association cantonale AAPPMA utilise régulièrement ce chemin dans sa mission de protection du milieu aquatique.





Festivités

Octobre

Dimanche 12
Loto de l'APS
Salle des fêtes à 15h



Lire et Dé-lire

Vendredi 31

Soirée Halloween de Farandole
Salle des fêtes à 17h



Soirée Halloween

Novembre

Samedi 15
« Lire et Dé-lire » Spectacle pour enfant à partir de 5 ans, de La Compagnie des Mots proposé à l'Agora – Salle des fêtes à 18h, entrée libre. Infos au 05 61 91 14 71. Fait à partir de textes pour enfants, ce spectacle est une petite fantaisie... avec de la couleur, des sentiments et des questions entre les pages, entre les lignes...

Dimanche 16

Concert d'automne de « Grain de Phonie » proposé par Les Amis du Parayre – Salle du Parayre à 15h - Entrée 5€ (gratuit pour les enfants) Infos au 06 12 83 62 23 ou 06 73 08 74 19. Chansons françaises, chants du sud-ouest, basques, corses et chants du monde

Le marché de Noël



Samedis 22-29 novembre

Spectacle de variétés du Petit Théâtre de Sainte-Foy Salle des fêtes à 20h30 **et Dimanche 30** à 15h. Chants, danses, sketches et théâtre

Décembre

Dimanche 7
Marché de Noël et vide-jouets de Farandole et CréaVenta - Salle des fêtes de 9h à 18h. Idées de cadeaux pour tous et produits de saison (Photo 1-3)
Randonnée de soutien au Téléthon par Sent'Aure - Salle des fêtes à 9h

Samedi 13

Concert de Noël de l'Ensemble vocal La Villanelle proposé par l'APS – Eglise de Sainte-Foy à 20h30

Mercredi 24

Visite du Père Noël en calèche
Centre du village à 17h

Sécurité

L'appel préventif



Les récents évènements climatiques ayant frappé certaines villes françaises doivent nous rappeler que Sainte-Foy a été prise « dans la tempête » en 2004 et 2009. Nous ne sommes pas à l'abri d'une récurrence de Dame Nature mais nous pouvons nous organiser pour limiter les dégâts et surtout éviter les pertes humaines. La municipalité travaille depuis plusieurs années sur le Plan Communal de Sauvegarde, document essentiel à l'organisation en état de crise. Le point faible

de notre organisation, relevé par les services de l'Etat, est de pouvoir contacter les administrés.

Dans le cas de force majeure, nous devons pouvoir contacter tous les habitants de la commune. Merci de faire parvenir impérativement à la mairie votre numéro de téléphone portable ou fixe ou votre adresse mail, afin que nous puissions vous informer des états d'alertes en temps réel.
Mairie : tél. 05 61 91 73 09.
mairie.ste.foyp@orange.fr

Les sorties à l'extérieur



Par les Zamis en Balade- Infos et réservation au 06 81 72 98 99 ou 06 13 56 32 24

Dimanche 9 novembre
Route des vins à Carcassonne (visite de 2 caves avec dégustation et repas)
Dimanche 30 novembre
Pas de la Case

Par Sent'Aure – Infos et réservation au 05 61 91 50 59

Week-end du 31 oct. au 2 novembre
Parc Naturel du Haut Languedoc, Hérault (Caroux) – couchage gîte
Week-end des 22-23 novembre
Randonnée vinicole dans le Gers - couchage gîte



La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie.ste.foyp@orange.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - **Impression :** Imprimerie Messages
Imprimé sur papier recyclé. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin :**
Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Sylvie DUPIN, Aniko SAGODI, Bernard REMY, Joëlle ESCALLE, David DELEPLACE.
Coordination : Sandrine GRI.